

Financement 2020 (Ne pas indiquer les centimes d'euros)

Charges directes		Ressources directes	
Charges	Montant	Produits	Montant
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures			
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation		74 - Subventions d'exploitation	
Assurance		Conseil Régional :	
Documentation		Conseil Départemental :	
62 - Autres services extérieurs		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations... :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
63 - Impôts et taxes		Autres établissements publics	
Impôts et taxes sur rémunération		75 - Gestion courante	
Autres impôts et taxes		Cotisations adhérents	
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels		76 - Produits financiers	
Charges sociales		77 - Produits exceptionnels	
Autres charges de personnel		Partenariats (sponsors...)	
65 - Autres charges de gestion courante			
66 - Charges financières		Dons	
67 - Charges exceptionnelles			
69 - Impôt sur les bénéfiques (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
Total des charges		Total des produits	

Contributions volontaires en natures			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
Total		Total	

Montant demandé pour 2021 :	<input type="radio"/> demande de subvention affectée destinée à la réalisation d'une action spécifique <input type="radio"/> demande de subvention destinée au financement global d'activité de l'association
------------------------------------	--

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.